

Filature du Ronchamp phase 3 à Rahin et Chérimont (70)



Porteur du projet : Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Responsable du projet

Mouad Dadda Chargé de mission TEPOS

Caractéristiques du projet

- Ecoquartier niveau 2 de 10 ha
- Phase 3 concentrée autour de la construction neuve d'une 20^{aine} de logements sociaux, d'une résidence sénior et d'une maison médicale

Synthèse du projet

La filature du Ronchamp est un **Ecoquartier** de 10 ha centré sur la réhabilitation d'une ancienne usine de tissage et filage de textile industriel. La communauté de communes Rahin et Chérimont est en charge de l'aménagement et de la **labellisation Ecoquartier**. L'équipe de MOEU n'a pas encore été définie.

La programmation s'organise autour de 3 phases :

- Phase 1 : réhabilitation de la filature en parc d'activités de 9200 m² ;
- Phase 2 : poursuite de la réhabilitation ;
- Phase 3 : construction neuve.

La 3^{ème} phase est une opportunité pour la communauté de communes de réaliser un **démonstrateur** de l'efficacité énergétique et des techniques de construction bas carbone.

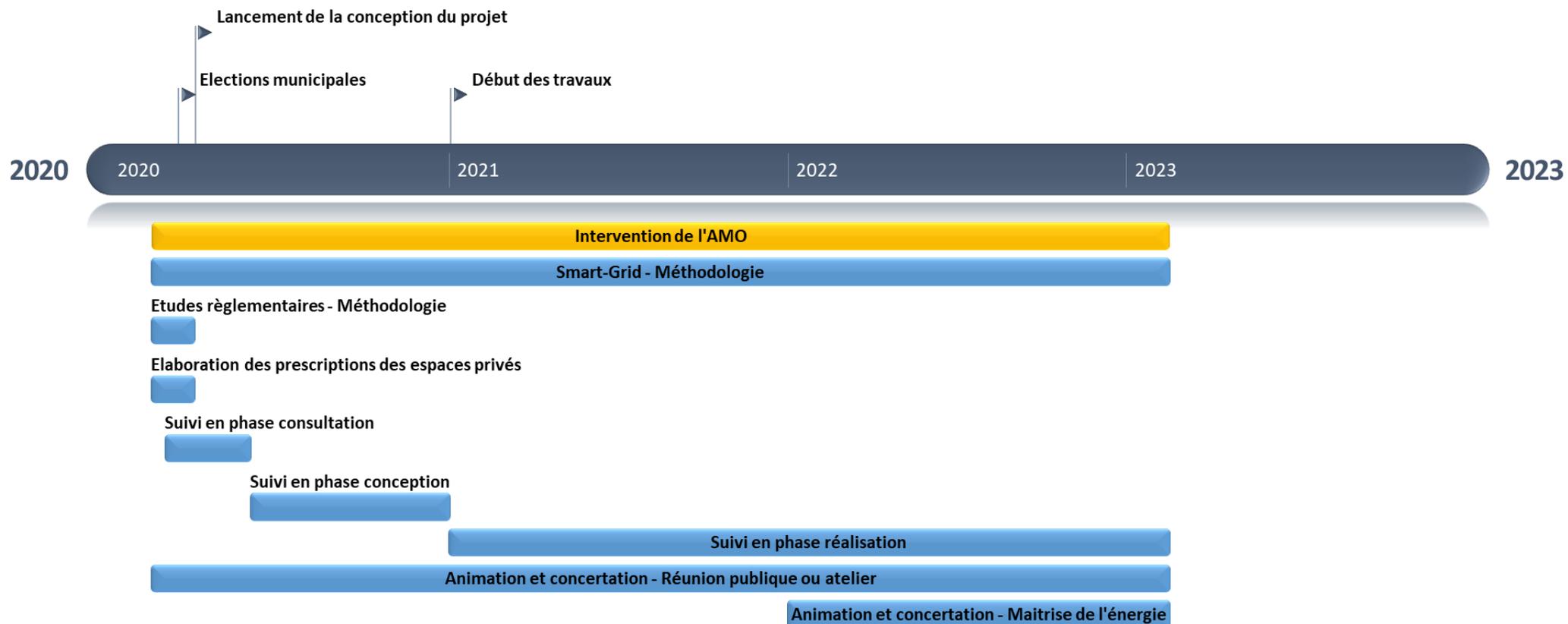
La **charte Ecoquartier** permet de guider les orientations du projet. Néanmoins, la phase 3 ira au-delà des ambitions de cette charte, le projet se voulant un démonstrateur des bonnes pratiques environnementales.

Une **étude de faisabilité en approvisionnement énergétique** est actuellement menée par la communauté de communes. Elle étudie, entre autres, la possibilité de mettre en place un approvisionnement photovoltaïque et du solaire thermique sur le projet.

La MOA a exprimé la volonté de mettre en place des **matériaux locaux et des circuits courts de traitement et de recyclage des déchets**.

Une chaufferie bois de 250 kW de puissance a été créée pour alimenter les bâtiments des phases 1 et 2. Elle est alimentée par du bois local. Elle n'a donc pas été dimensionnée pour alimenter les trois bâtiments de la phase 3. **Une réflexion est menée concernant la création d'une nouvelle chaufferie bois pour l'alimentation spécifique des bâtiments de la phase 3.**

Besoins exprimés en fonction du planning prévisionnel¹



¹ L'organisation des missions est indicative et permet d'illustrer un enchaînement possible de l'intervention de l'AMO.